

**RAPPORT D'ACTIVITES 2013**  
**DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**  
**NON COLLECTIF (SPANC)**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**GISORS-EPTE-LEVRIERE**



**5 rue Albert Leroy - BP 39 - 27140 – GISORS**  
**Tél : 02.32.27.89.51 – Fax : 02.32.27.89.49**  
[www.cdc-gisors.fr](http://www.cdc-gisors.fr)

La loi sur l'eau de 2006 a modifié la façon dont les collectivités doivent élaborer leur « rapport annuel sur le prix de l'eau ».

Les rapports produits par les collectivités sont une source de données essentielle pour le Département qui a décidé de créer un « Observatoire territorial de l'eau ». Il pourra ainsi avoir une meilleure vision des enjeux en matière d'eau et d'assainissement dans l'Eure.

Les données du rapport serviront par ailleurs à réaliser des études statistiques qui seront régulièrement transmises aux collectivités. De plus, le rapport sur le prix et la qualité de l'eau permet aux maîtres d'ouvrage de vérifier la bonne gestion de leur service public d'eau et d'assainissement, et donc d'adapter leur mode de gestion. Cela influe en effet sur le prix de l'eau et la qualité du service rendu.

## 1. **Légitimité du SPANC**

Article L.2224-8-III du Code Général des Collectivités Territoriales  
(Loi sur l'eau n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, art. 54, I, 6°)

Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission de contrôle est effectuée soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres installations, établissant, si nécessaire, une liste des travaux à effectuer.

Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder huit ans.

Elles peuvent, à la demande du propriétaire, assurer l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif.

Elles peuvent fixer des prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

La Communauté de communes réunit 16 communes et près de 19 000 habitants.

Le Service Public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé par délibération du 29 mars 2005 et assure notamment les compétences contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Un contrat de prestation a d'abord été lancé pour démarrer le Service Assainissement Non Collectif. Il fut attribué en septembre 2006 au bureau d'étude AMODIAG ENVIRONNEMENT et prolongé de Juin 2010 à fin Août 2010 dans le cadre de l'accompagnement de la prise de fonction de l'agent SPANC de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière (création du poste délibération 2010024).

## 2. Les contrôles

### a. Les prestations proposées par le SPANC

Les contrôles sont réalisés par le Pôle Assainissement Non Collectif/Environnement de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière (2 agents depuis novembre 2013). Ils portent sur :

- le diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif existants. C'est la 1<sup>ère</sup> visite d'une installation. Elle permet de prendre connaissance de la configuration des ouvrages et d'évaluer leur fonctionnement.
- le contrôle périodique de bon fonctionnement. La réglementation impose un contrôle périodique d'une fréquence maximale de 10 ans. Il est réalisé tous les 8 ans à la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.
- le contrôle d'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs. Ce contrôle peut être réalisé en même temps que le contrôle de bon fonctionnement.
- le contrôle de conception / implantation, réalisé sur dossier au moment d'une demande d'un permis de construire ou de la réhabilitation d'un système d'assainissement existant. Ce contrôle permet de s'assurer de l'adéquation du système proposé avec les caractéristiques de la parcelle et de l'habitation.
- le contrôle de bonne exécution, réalisé après les travaux de création d'un nouveau système d'assainissement non collectif, mais avant le remblaiement. Il permet de vérifier la conformité des travaux réalisés vis à vis du projet validé lors du contrôle de conception implantation.
- le diagnostic du système d'assainissement non collectif pour une vente immobilière obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 suite à la loi n°2010-788, dite « GRENELLE 2 ».

### b. Détail des prestations réalisées en 2013

	2012	2013
	SPANC CDC Gisors-Epte-Lévrière	SPANC CDC Gisors-Epte-Lévrière
Contrôles diagnostics	5	<b>12</b>
Contrôles de conception implantation	42	<b>45</b>
Contrôles de bonne exécution	6	<b>11</b>
Contrôle de bon fonctionnement	0	<b>55</b>
Contrôles pour une vente	75	<b>81</b>
piquetages	61	<b>38</b>
Réceptions de chantiers	60	<b>37</b>
Réunions publiques	1 (Réhabilitation 2013)	<b>1</b> <b>(Réhabilitation 2014)</b>
<b>TOTAL</b>	250	<b>280</b>

Dix réunions de travail (2 réunions interspansc, 1 réunion pour le marché vidange, 2 réunions de recrutement, 2 réunions de travail, 1 réunion avec la presse) ont eu lieu au cours de l'année.

### c. Bilan général des classifications obtenues suite à la réalisation des contrôles diagnostics (2006-2013).

	Noy	Ves	Dan	Baz	Gis	Bez	Ame	Auth	Guer	Heb	Msv	Neau	SDF	Sanc	Ber	Main	Total
Classe A	0	34	0	14	0	12	27	23	11	73	10	10	43	14	2	2	275
Classe B	0	28	3	15	1	37	14	26	5	19	5	56	38	11	5	20	280
Classe C	0	62	1	14	14	93	18	61	33	79	18	121	78	17	31	45	685
Classe D	2	115	8	28	18	162	37	47	36	88	35	318	77	16	78	108	1173
Classe E	0	1	0	2	3	8	1	2	0	1	0	7	5	0	3	26	59
Total	2	240	12	73	36	312	98	15	85	260	68	580	241	58	119	201	2400
Non classé	9	30	0	228	346	44	6	14	15	10	5	52	7	5	8	16	795

Les 795 dossiers non classés correspondent aux refus, absences, compteurs vert, réseaux collectifs et dossiers vides.

## 3. L'entretien

### a. Organisation de la compétence entretien

Le marché de vidange et entretien passé avec l'entreprise MAILLOT SAS arrivant à son terme en février 2013, la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière (collectivité coordinatrice) a engagé des démarches lors du troisième trimestre 2012 pour le renouvellement du marché de vidanges dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui devait être effectif à partir de février 2013.

La mise en œuvre de ce marché public de vidanges a nécessité la création d'un groupement de commandes dont les modalités de fonctionnement sont définies par une convention en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Cette convention a été acceptée et signée en 2012 par les 4 collectivités concernées soient la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière, la Communauté des communes Epte-Vexin-Seine, la Communauté des communes du Canton d'Etrépagny et la Communauté des communes des Andelys.

Plusieurs réunions de travail entre les techniciens SPANC de chaque collectivité ont ensuite eu lieu afin de réaliser les documents nécessaires (CCTP, CCAP, AE, BPU, AAPC ...) pour l'appel d'offres du marché.

Le marché a été lancé le 20 novembre 2012. Six entreprises ont répondues, ASSAINIS'SERVICE, HALBOURG, NEELS, MAILLOT SAS, BACHELET BONNEFOND, SANE-SERC.

Le marché a été attribué lors de la commission technique d'appel d'offres du 21 décembre 2012 à l'entreprise SARL HALBOURG située Rue de la Vallée 76890 SAINT-PIERRE-BENOUVILLE (Décision 2013007 du 18 janvier 2013) et les nouveaux tarifs n'ont été applicables qu'à partir de février 2013.

Le marché vidanges et entretiens (10-MP-2012) des installations d'assainissement non collectif pour le groupement de commandes des Communautés de communes Gisors-Epte-Lévière, du Canton d'Etrépagny, des Andelys et de Epte-Vexin-Seine est un marché à bons de commandes en procédure adaptée, conclu sur la base de besoins annuels estimés, pour l'ensemble du groupement, compris entre le minimum et le maximum suivants :

Année	Montant minimum annuel en € HT	Montant minimum annuel en € HT
2013	5000	35000
2014	5000	35000
2015	5000	60000
2016	5000	60000

#### b. Tarifs des prestations vidanges et entretien appliqués en 2013

	U	Prix redevance TTC perçues auprès des usagers	
Détail des articles figurant au BPU	F : forfait	Prgrm TTC CDC	Urgence TTC CDC
<b>Vidange fosses toutes eaux, fosses septiques et fosses étanches</b>			
0 litre a 1 000 litres	F	135	238
1 001 litres a 2 000 litres	F	148	238
2 001 litres a 3 000 litres	F	152	238
3 001 litres a 4 000 litres	F	156	238
4 001 litres a 5 000 litres	F	164	238
5 001 litres a 6 000 litres	F	172	238
Volume de l'ouvrage : > 6000 litres Coût du m <sup>3</sup> supplémentaire en sus du forfait de 6000 litres	m <sup>3</sup>	13	13
<b>Vidange bac à graisses</b>			
Volume de l'ouvrage : < 250 litres	F	43	238
Volume de l'ouvrage : >250 litres	F	49	238
<b>Préfiltre extérieur à la fosse</b>			
Volume de l'ouvrage : < 250 litres	F	27	238
Volume de l'ouvrage : > 250 litres	F	27	238
Vidange nettoyage de poste de relevage Coût au m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	32	97
Vidange microstation d'épuration Coût au m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	32	43
Puisard ou puits d'infiltration Coût au m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	52	61
Curage et ou nettoyage sous pression des canalisations.	ml	1	1

Coût au mètre linéaire			
<b>Mise en place de tuyaux supplémentaire au-delà de 50 mètres</b> Coût au mètre linéaire au-delà de 50 mètres	ml	2	2
<b>Déplacement sans intervention</b> (usager absent, inaccessibilité des ouvrages, impossibilité de réaliser l'opération, ...)	F	108	173

*Ces prix tiennent compte du taux de TVA en vigueur à ce jour. Ils sont susceptibles d'être actualisés en fonction des variations du taux de TVA.*

Ces prix comprennent :

- l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec le maître d'ouvrage)
- la participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire à chaque campagne d'entretien
- le déplacement sur le site d'intervention et les frais en découlant
- la fourniture des matériels nécessaires
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations de nettoyage
- le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres
- le nettoyage de l'ouvrage
- le nettoyage du préfiltre lorsqu'il existe (préfiltre à pouzzolane ou à cassette)
- un test de bon fonctionnement
- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur)
- le transport et le dépotage des boues prélevées dans un site agréé et quelque soit la distance séparant l'installation du site de dépotage et le mode de traitement
- l'établissement de la fiche d'intervention et du bordereau de suivi des matières de vidange

Ces prix seront appliqués pour les années 2013 et 2014. Ils sont susceptibles d'être actualisés lors de la possible reconduction de ce marché avec le prestataire actuel en 2015 et 2016 ou en cas de changement de titulaire.

Les nouveaux tarifs seront alors mis à la disposition du public sur tous les moyens de communication dont dispose la Communauté de communes (site internet, journal communautaire, ...) ainsi que dans les mairies membres de la Communauté de communes.

Les EPCI membres du groupement de commandes passent eux-mêmes leurs commandes et procèdent de ce fait, au paiement des factures.

Les dépenses pour la Communauté de communes Gisors Epte Lévrrière seront imputées à l'article 611, budget annexe M49 SPANC du budget communautaire.

#### 4. **Détail des prestations réalisées en 2013**

Communauté des communes	Gisors-Epte-Lévrrière			Epte-Vexin-Seine			Canton d'Etrépagny			Les Andelys	TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2013	2011	2012	2013
Montant total facturé à l'entreprise (€ TTC)	2444,45	2145,25	<b>3365,05</b>	3845	5028	<b>1727</b>	828,19	3039	<b>4240</b>	<b>1634,96</b>	7117,64	10212,3	<b>10967</b>
Nombre d'interventions	16	11	<b>14</b>	27	35	<b>12</b>	7	21	<b>26</b>	11	50	67	<b>63</b>

Le minima de 5000 € HT du marché a été atteint la deuxième année du marché comme ce fut le cas pour la première année.

## **5. La réhabilitation**

La Communauté de communes a choisi de prendre la compétence réhabilitation. L'opération de réhabilitation a lieu uniquement dans les communes qui ont terminées leur zonage, le recensement et le classement des installations assainissement non collectifs par AMODIAG ENVIRONNEMENT.

### **4-1- Les intervenants :**

Les marchés de Maîtrise d'Œuvre, de travaux et de huissier arrivant à leur terme, de nouveaux appels d'offres ont été lancés en 2013.

#### ➤ **La Maîtrise d'Ouvrage :**

La Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière est Maître d'Ouvrage (délibération communautaire n°2005023 du 29 mars 2005 précisant que le SPANC assurerait la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif).

Les frais de gestion du SPANC par installations à réhabiliter sont de 306, 00 € TTC.

#### ➤ **La Maîtrise d'Oeuvre :**

Le marché public 02-MP-2012 à procédure adaptée passé selon les articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics pour la Maîtrise d'Oeuvre a été attribué au bureau d'étude SOGETI INGENIERIE suite à la décision n°2012009 pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.

Le montant total du marché est de 180.776,50 € TTC et sa durée est d'environ 3 années (2012, 2013, 2014 et partiellement 2015 pour l'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception (AOR)).

Parmi les missions du Maître d'œuvre SOGETI INGENIERIE :

- animation des réunions publiques présentant l'opération de réhabilitation ;
- réalisation des études de filières (plan, devis...) ;
- suivi des travaux (visite de piquetage, suivi et réception des chantiers).

Les dépenses seront imputées à l'article 4581 (opération pour le compte de tiers) du budget communautaire M49 (SPANC).

Coût de la prestation par installations à réhabiliter : 380, 00 € TTC

#### ➤ **Les entreprises:**

L'appel d'offres pour le marché public 09-MP-2012 à procédure adaptée passé selon les articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics pour les travaux de réhabilitation des assainissements non collectif à bons de commande sans quantités minimum ni maximum a été publié en août 2013 puis en septembre 2013.

Le marché est alloti en 3 lots géographiques définis comme suit :

- **Lot n°1** : communes de :
  - Vesly (zone 1),
  - Guerny,

- Authevernes,
  - Noyers,
  - Neaufles-St Martin,
  - Dangu.
- **Lot n°2** : communes de :
    - Vesly (zone 2),
    - Bazincourt-s-Epte,
    - St Denis-le-Ferment,
    - Bernouville,
    - Bézu-St Eloi,
    - Gisors.
  - **Lot n°3** : communes de :
    - Amécourt,
    - Mainneville,
    - Mesnil s/s Vienne,
    - Hébécourt,
    - Sancourt.

Six entreprises ont répondu à l'appel d'offres:

- SOGEA,
- DTP2I,
- SADE,
- JOURDREN,
- ASSAINISS'SERVICE,
- BENARD TP.

Le marché a été attribué à l'entreprise BENARD TP suite à la décision 2012064.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il sera reconductible par période de 1 an (à sa date anniversaire), dans la limite de 2 reconductions, par accord tacite.

Les dépenses seront imputées à l'article 4581 (opération pour le compte de tiers) du budget communautaire M49 (SPANC).

➤ **Constat d'Huissier:**

Pour ce second marché, il a été décidé que l'entreprise ferait appel au huissier de justice de son choix.

Maître DELBE Cédric a donc été retenu par l'entreprise BENARD TP, huissier de justice à LOUVIERS.

Sa prestation est facturée 198 € TTC sur la fiche financière fournie aux particuliers.

➤ **Les financeurs :**

L'opération de réhabilitation est subventionnée jusqu'à 60 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 10% par le Conseil Général 27.

➤ **Les administrés concernés :**



L'opération de réhabilitation basée sur le volontariat concerne les particuliers dont les installations sont classées en D et en E.

**4-2- Résumés des 3 premières tranches de réhabilitation (2010, 2011, 2012, 2013) :**

		Nbre d'invités		Nbre d'étude faites	%	Nbre travaux réalisés	% par rapport aux études	% par rapport au nbre d'invité en amont
TRANCHE 1 PHASE 2010	1ère réunion publique du 16 et 17 mars 2010 Tranche 1 Etude 2010 Travaux 2010/2011	Amécourt	43	85	60,28%	51	60,00%	36,17%
		Hébécourt	19					
		Sancourt	18					
		Authevernes	48					
		Bézu St Eloi	13					
		<b>Total</b>	<b>141</b>					
		Nbre d'invités		Nbre d'étude faites	%	Nbre travaux réalisés	% par rapport aux études	% par rapport au nbre d'invité en amont
TRANCHE 2 PHASE 2011	2ème réunion publique du 24 sept et 1er octobre 2010 Tranche 2 Etude 2010 Travaux 2011	Dangu	7	105	48,17%	58	55,24%	26,61%
		Noyers	1					
		Guerny	34					
		St Denis le F	115					
		Bazincourt	11					
		Mesnil s/vienne	36					
		Hébécourt	14					
		<b>Total</b>	<b>218</b>					
		Nbre d'invités		Nbre d'étude faites	%	Nbre travaux réalisés	% par rapport aux études	% par rapport au nbre d'invité en amont
TRANCHE 3 PHASE 2012	3ème réunion publique du 22 juin 2011 Tranche 3 Etude 2011 Travaux 2012	Neaufles	4	105	48,17%	58	55,24%	26,61%
		Hébécourt	139					
		St Denis le F	3					
		<b>Total</b>	<b>146</b>					
<b>Remarques : 63 études réalisées + 28 études de tranches précédentes</b>								
		Nbre d'invités		Nbre d'étude faites	%	Nbre travaux réalisés	% par rapport aux études	% par rapport au nbre d'invité en amont
TRANCHE 4 PHASE 2013	4ème réunion publique du 24 septembre 2012 Tranche 4 Etude 2012 Travaux 2013	Neaufles	1	54	36,00%	37	68,52%	24,67%
		Hébécourt	2					
		Sancourt	1					
		Authevernes	2					
		Bézu St Eloi	1					
		Vesly	138					
		St Denis le F	3					
		Guerny	2					
<b>Total</b>	<b>146</b>							

#### ↳ Tranche 4 :

La quatrième tranche de réhabilitation des assainissements non collectifs concerne des communes ayant déjà eu des études de projets réalisés et des travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif.

Ces communes sont les suivantes : Amécourt, Authevernes, Bézu-Saint-Eloi, Guerny, Hébécourt, Mesnil-sous-Vienne, Saint-Denis-Le-Ferment, Guerny et Vesly.

Une réunion publique a été planifiée le 27 septembre 2012 à la Maison du Village d'Hébécourt.

	Nombre d'études prises en compte et réalisées lors des tranches précédentes*	Nombre de nouvelles études	D	Nombre de travaux réalisés
Amécourt	0	1	1	0
Authevernes	0	1	1	1
Bézu-Saint-Eloi	0	1	1	1
Hébécourt	5	1	6	6
Mesnil-Sous-Vienne	0	1	1	0
Saint-Denis-Le-Ferment	0	2	2	2
Guerny	0	2	2	2
Vesly	0	39	39	25
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>48</b>	<b>55</b>	<b>37</b>

\*Les études prises en compte correspondent à des projets réalisés lors des tranches de réhabilitation précédentes.

37 chantiers ont été réalisés en 2013 par l'entreprise BENARD TP de juillet 2013 à décembre 2013 et suivi par le bureau d'études SOGETI.

#### ↳ Bilan financier des études réalisées en 2013:

### Facturation Etudes

<i>Phase</i>	<i>126,00 €</i>	<i>Total</i>	<i>142,00 €</i>	<i>Total</i>	<i>Total Général</i>
5	5	630	47	6674,00€	7304,00€
<b>Total Gén.</b>	<b>5</b>	<b>630,00 €</b>	<b>47</b>	<b>6674,00 €</b>	<b>7304,00 €</b>

↳ Bilans quantitatifs des études en 2013:

	N° Convention Etudes		Nombre Etudes AESN - CG	Nombre Etudes réalisées	Etudes restantes	Nombre Etudes/travaux/vidange Subventionnées
Phase 4 2012-2013	AESN : CG :	1037284-1 2011-01247		49		37
<b>Total</b>			<b>200</b>	<b>49</b>	<b>151</b>	<b>37</b>

↳ Bilan financier des travaux réalisés en 2013:

	Nombre d'installations réceptionnées en 2013	Montant payé par la CDC aux entreprises
<b>Phase 3</b>	<b>37</b>	<b>375.734 €</b>

**6. Le zonage**

↳ Tableau récapitulatif des zonages des 16 communes de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière :

Type d'assainissement principal prévu	Communes	1 <sup>ère</sup> délib	Avct enquête publique	2 <sup>ème</sup> délib	Commentaires
ANC toute la commune	Amécourt	02/02/2008	Faite	22/01/2010	TOUT EST FINI // 1ERE VAGUE REHAB MARS 2010
ANC toute la commune	Authevernes	12/06/2008	Faite	17/12/2009	TOUT EST FINI // 1ERE VAGUE REHAB MARS 2010
COLLECTIF / ANC	Bazincourt Sur Epte	30/09/1999	Apport du 13/12/99	22/04/2010	<b>Collectif prévu.</b> MME VAILLANT, relais de chasse route de Bazincourt, M BARBAUD chemin des Ursulines, M et MME LAGACHE chemin de la râpée, M BERGERON château de la râpée, M ROGE, le râpée, M FOURNIER, le haras de la râpée, M DE SUTTER la fausse à la fraude, M DUBUS route de Sainte-Marie sont en ANC.
???	Bernouville				
COLLECTIF / ANC	Bézu Saint Eloi	07/09/2007	Faite	Prise	<b>Collectif en partie réalisée.</b> Seul le Mesnil Guilbert est en ANC // 1ERE VAGUE REHAB MARS 2010
COLLECTIF / ANC	Dangu	03/09/2007	Faite	02/12/2009	<b>Collectif réalisé.</b> Seuls M BOULY Marc au 31 Rue du Fond de l'Aulnaie, M LECOQ Gabriel au 3 ANCIEN HARAS DU FOND DE L'AULNAIE, M POZZO DI BORGIO Reynier aux 2 RUE DE LA PORTE DES CHAMPS, LE BOULINGRIN, CHATEAU DE DANGUTOUT, LE PETIT CHATEAU DE DANGU, 36 RUE GLADIATEUR, M POZZO DI BORGIO ALEXANDRE au 45 CHEMIN VICINAL N°5, M REVERT Jean Pierre au 3 RUE

					DE LA PORTE DES CHAMPS sont en ANC. 2ème VAGUE REHAB JUIN 2010.
COLLECTIF / ANC	Gisors	23/06/2008	Faite	27/03/2012	Collectif réalisé. En ANC, quelques habitations sur la route de Rouen, au niveau du faubourg de Neufles, de la route de Paris, des Cotes Vieilles, et le camping de la Ferme de Vaux.
ANC toute la commune	Guerny	11/01/2008	Faite	26/02/2010	TOUT EST FINI // 2ème VAGUE REHAB JUIN 2010.
ANC toute la commune	Hébécourt	18/06/2009	Faite	03/11/2009	TOUT EST FINI // 1ERE VAGUE REHAB MARS 2010
ANC	Mainneville	25/09/2009	EN COURS		Seuls Bulletins et Cailletots en ANC soit env 40 maisons
ANC toute la commune	Mesnil Sous Vienne	06/02/2009	Faite	09/04/2010	TOUT EST FINI // TOUT EST EN ANC // 2eme VAGUE REHAB JUIN 2010
COLLECTIF / ANC	Neufles-Saint-Martin	06/11/2009	Faite	18/06/2010	Collectif prévu. Seuls les Louveaux (M GALICIER), dernière maison dans la vallée M et MME CASTANON, Chemin Noir M et MME HERBRETEAU ET STE VABEL, Chemin de Grainville M Le Pére de Graveron et M NEELS, Route de Rouen: M CAVE Michel sont en ANC.
COLLECTIF / ANC	Noyers	02/07/2007	Faite	11/03/2010	Collectif réalisé. M VALET JEAN MICHEL FERME DE NAINVILLE est en ANC. TOUT EST FINI 2eme VAGUE REHAB JUIN 2010
ANC toute la commune	Sancourt	03/09/2007	Faite	18/01/2010	TOUT EST FINI // 1ERE VAGUE REHAB MARS 2010
ANC toute la commune	Saint-Denis-Le-Ferment	06/07/2007	Faite	05/03/2010	TOUT EST FINI // 2eme VAGUE REHAB JUIN 2010
ANC toute la commune	Vesly	27/05/2011	Faite	15/12/2011	Arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de zonage édité le 12/07/2011. Enquête a pris fin le 22 novembre 2011. Délibération prévue mi décembre 2011. <u>Délibération et plan validés le 19/12/2011 par la préfector</u>

## 7. Tarification de l'assainissement et bilan financier global

### a. Tarification de l'assainissement

Le financement du Service public d'assainissement non collectif doit être assuré par l'institution d'une redevance (art. R2224-19 du Code général des collectivités territoriales), contrepartie du service rendu, constitué par l'accomplissement de la mission de contrôle et, le cas échéant, d'entretien.

Chaque service rendu fait l'objet d'un rapport de visite qui déclenche l'émission d'un titre de recette. Chacune des prestations est facturée au service rendu.

L'ensemble des tarifs des contrôles a été fixé par délibération du Conseil Communautaire du 9 janvier 2007.

En 2010, mise en place d'une redevance annuelle de 27,00 € TTC levée par les délégataires d'eau potable pour le compte du service Assainissement Non collectif de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière afin de le financer.

## **b. Présentation des différentes redevances**

### **Les redevances pour le contrôle diagnostic de l'existant :**

- ✓ Diagnostic seul : 39,00 € TTC

Lors de la visite de contrôle diagnostic et si l'installation nécessite des travaux, AMODIAG ENVIRONNEMENT (prestataire pour le SPANC) propose la réalisation du projet de réhabilitation.

### **La redevance pour le contrôle de bonne conception et d'implantation :**

- ✓ 57,00 € TTC (sauf pour les particuliers qui ont fait réaliser le projet de réhabilitation par AMODIAG suite aux visites de contrôle diagnostic).

### **La redevance pour le contrôle de bonne exécution :**

- ✓ 78,00 € TTC le contrôle de bonne exécution qui est réalisé avant le remblaiement des ouvrages d'assainissement non collectif lors d'une installation d'une filière neuve.

### **La redevance pour le contrôle d'une installation existante dans le cadre de la vente de bien immobilier :**

- ✓ 39,00 € TTC.

### **La redevance annuelle prenant en compte les contrôles périodique de bon fonctionnement et d'entretien :**

- ✓ 27,00 € TTC répercutés sur les factures d'eau potable soit 13,50 € TTC par facture d'eau potable.

### **Les études de filière :**

Le coût des études a été réactualisé en 2011 en raison de la réactualisation des frais de Maîtrise d'œuvre de 5% (**Dcs-2011015**).

- ✓ **126 euros TTC** au lieu de 120 euros TTC pour les usagers ayant fait l'objet d'une étude APS avec AMODIAG Environnement dans le cadre du contrôle de diagnostic existant ;

**142 euros TTC** au lieu de 135 euros TTC pour les usagers n'ayant pas fait l'objet d'une étude APS avec AMODIAG Environnement.

### c. Bilan financier global

Le Compte administratif 2013 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de communes voté et approuvé le 11 février 2014, fait apparaître les éléments suivants :

#### RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 SPANC

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	142 234,60			157 083,28	142 234,60	157 083,28
Opérations de l'exercice	543 605,82	431 490,56	79 895,17	201 108,07	623 500,99	632 598,63
<b>TOTAUX</b>	<b>685 840,42</b>	<b>431 490,56</b>	<b>79 895,17</b>	<b>358 191,35</b>	<b>765 735,59</b>	<b>789 681,91</b>
Résultats de clôture		<b>-254 349,86</b>		<b>278 296,18</b>		<b>23 946,32</b>
Restes à réaliser	45 246,10	262 061,25	0,00		45 246,10	262 061,25
vir de la section de fonct					0,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>731 086,52</b>	<b>693 551,81</b>	<b>79 895,17</b>	<b>358 191,35</b>	<b>45 246,10</b>	<b>262 061,25</b>
<b>RESULTATS DEFINITIVES</b>		<b>-37 534,71</b>		<b>278 296,18</b>	<b>810 981,69</b>	<b>240 761,47</b>
			<b>EXCEDENT NET</b>	<b>240 761,47 €</b>		
			excédent net 2012 =	<b>247 810,45 €</b>		
			<b>soit une perte de</b>	<b>7 048,98 €</b>		

#### Les principales dépenses sont :

- Les frais liés à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour 375.809 € réalisés en 2013 (paiement des entreprises, frais de maîtrise d'œuvre ...) et 45.246 € de restes à réaliser concernant les travaux du programme 2013.
- Les frais de facturation des communes (Guerny et Dangu) et de Véolia de la redevance de service de 27 € pour un montant de 8.196 €.
- Le contrat de vidange avec la société HALBOURG pour 2.404 €

#### Les principales recettes sont :

- Les recettes liées à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour 141.592 € titrées en 2013 concernant le programme de travaux 2013 qui représentent les participations des particuliers ainsi que les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général de l'Eure. Toutes les subventions n'ayant pas été payées sur l'exercice 2013 ainsi que les soldes des particuliers appelés, des restes à réaliser ont été inscrits pour un montant de 259.708 €
- Les redevances de service de 27 € pour 87.039 €
- Les redevances d'assainissement pour divers contrôles, dans le cadre d'une vente ou pour les refacturations de vidange pour 23.916 €